

UE Culture de l'éducation - BLOC 1 - M1 MEEF des mentions Premier degré, Second degré (parcours de toutes les disciplines) & Encadrement Éducatif

2025-2026

Version du 1^{er} septembre 2025

Vous ne devez vous référer qu'aux informations écrites transmises par la culture commune : soit par courriel, soit par affichage papier par le service de Scolarité (SEVE), soit sur le site Internet de l'INSPE et/ou le Moodle Culture de l'éducation.

L'UE **Culture de l'éducation** fait partie du Bloc 1 du Master MEEF : « Les professionnel·les, acteurs et actrices de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ».

Le bloc 1 renvoie à des compétences professionnelles qui permettent de construire la professionnalité d'un futur agent du service public d'éducation, de permettre au personnel de l'Éducation nationale de connaître le fonctionnement du système éducatif, d'en comprendre les enjeux et au professionnel en responsabilité d'élèves d'acquérir une connaissance et une compréhension des publics qui sont susceptibles de lui être confiés, dans toute leur diversité.

Les compétences professionnelles travaillées dans l'UE culture de l'éducation du bloc 1 constituent les bases d'**une culture commune professionnelle**. En ce sens, il est indispensable qu'elles fassent l'objet de **temps de formation partagés, mêlant de futur·e·s professeur·e·s des écoles et du second degré et les CPE**, de façon à penser le parcours de formation de l'élève sur l'ensemble de son cursus. Ces **temps communs de formation** sont aussi le gage d'une approche interdisciplinaire et inter-degré autour d'objets de travail partagés par l'ensemble de l'équipe éducative.

Pour autant, les compétences traitées dans le bloc 1 ne peuvent prendre complètement sens que si, **parallèlement**, elles sont déclinées, travaillées de **façon disciplinaire par les équipes de formateurs et formatrices de chacune des mentions et chacun des parcours de formation**. Ceux-ci contribueront, notamment, à l'acquisition des compétences professionnelles visées par le bloc 1. En conséquence, au sein de l'UE Culture de l'éducation, un **volume horaire sera réservé** dans chaque mention et parcours **pour une prise en charge disciplinaire** (essentiellement en 2^e année de master / en 1^{ère} année : TD Laïcité et Ecole inclusive).

Durant ces séquences de formation, il appartiendra aux formateurs et formatrices de **mettre en lien les contenus transversaux d'apprentissages du bloc 1 avec les enseignements et pratiques disciplinaires ou de spécialité**. En cohérence avec les objectifs du bloc 1, une approche pluridisciplinaire est à valoriser. Autant que possible, la déclinaison dans les disciplines ou spécialités sera pensée en lien avec celle d'autres disciplines ou spécialités. Pour cela, les équipes s'appuieront sur une approche par compétences.

En cohérence avec la volonté de construire une culture commune professionnelle, de valoriser l'inscription dans un collectif de travail et de souligner l'enrichissement que constitue le croisement des regards, l'équipe des formateurs intervenant dans le bloc 1 est **pluri-catégorielle**. Tous les partenaires (INSPE-composante, UFRs des universités partenaires de l'INSPE, rectorat, partenaires associatifs) participent à la formation du bloc 1.

Responsable : **Simon Catros**, maître de conférences

Scolarité : **Maryata Sow**, bureau 22, Molitor (SEVE)

Deux précisions importantes :

- 1) Avant d'écrire au responsable ou au SEVE au sujet des cours de Culture de l'éducation, vous devez d'abord avoir cherché l'information dans la brochure et sur Moodle. Une question dont la réponse est dans la brochure ou sur la page d'information Moodle ne recevra pas de réponse.
- 2) Veuillez, dans votre correspondance avec le responsable ou le SEVE, vous présenter de façon précise – mention (1^{er} ou 2nd degré, Encadrement éducatif), parcours de 2nd degré ou groupe de 1^{er} degré, etc.

Regroupement par mentions, parcours - Jours de formation

Les enseignements communs à toutes les mentions et les parcours du bloc 1 se déroulent sur une demi-journée identifiée, tout au long de l'année, du 8 septembre 2025 (semaine 37) à la fin des cours (semaine 23), hors période de stage et de congés universitaires – attention : les semaines 43 et 9 sont des semaines de cours à l'INSPE. Les cours en groupe complet ont généralement lieu en amphithéâtre (sauf indications contraires dans les plannings en ligne actualisés).

Les tableaux ci-dessous vous permettent d'identifier la demi-journée en fonction de votre mention/parcours/groupe de 1^{er} degré (groupe de programmation) :

Jour	Lundi	Jeudi		Vendredi	
Sites	Batignolles	Batignolles	Molitor	Batignolles	Molitor
	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	Gpe 1 1D Gr A (hors AED), Éducation musicale, Philosophie, Allemand Italien	Gpe 3 Histoire- Géographie	Gpe 4 1D Gr C (+Neher) Documentation	Gpe 7 1D Gr E Espagnol, Physique-Chimie	Gpe 8 1D Gr B Arts plastiques, Sciences de la Vie et de la Terre
		13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30
		Gpe 5 1D Gr D Arabe, Encadrement Éducatif Chinois	Gpe 6 Économie- Gestion, Lettres	Gpe 9 Anglais	Gpe 10 EPS, Mathématiques, Sciences économiques et sociales

Groupe AED (programmation spécifique pour les étudiants M1 AED en pré-professionnalisation) les mardis après-midi, mercredis matins et après-midis et jeudi matin des semaines suivantes :

Première période : **semaines 47 & 48 – 18, 19 et 20 novembre, 25, 26 et 27 novembre 2025.**

Deuxième période : **semaine 3 – 13, 14, 15 janvier 2026.**

Troisième période : **semaines 14 & 15 – 31 mars, 1^{er} et 2 avril, 7, 8 et 9 avril 2026.**

Contenu de l'UE et répartition horaire

L'UE se répartit ainsi en termes de contenu et de volume horaire :

	Parties communes	Partie disciplinaire (assurée par les mentions/parcours)
Connaître son cadre de travail & ses contextes d'exercice		
Organisation du système éducatif	3	
Fonctionnement de l'école et de l'EPLE	3	
Cadre de référence	3	
Porter et faire partager les valeurs de la République		
Valeurs et principes de la République	3	
Laïcité et faits religieux	6	2
Égalité F/G	9	
Accompagner chaque élève dans son parcours de formation & de réussite		
Développement psychologique de l'élève - Processus apprentissage	9	
Connaissances sociologiques sur l'école et les élèves	6	
Gérer l'hétérogénéité des élèves	3	
Education au développement durable	3	
École inclusive		
École inclusive : Grands principes et enjeux	6	
École inclusive : TD	2	2
Coopérer avec tous les acteurs et les partenaires de la communauté éducative		
Écoles, partenaires, partenariats	3	
Familles, co-éducation	6	
Numérique		
Éduquer à la citoyenneté numérique	3	
Investir et pratiquer : s'engager dans l'EMI	3	

Connaître son cadre de travail & ses contextes d'exercice

◆ Le système éducatif français : 3h CM

Fabienne Durand, formatrice CPE

Comme tout autre système éducatif, celui de la France a des particularités qui tiennent à son histoire, ses finalités, son organisation générale des enseignements et ses effectifs répartis de manière inégale tant d'un point de vue social que scolaire et quantitatif. Il s'agira donc de présenter une description du fonctionnement et des objectifs assignés au système éducatif, accompagnée d'éléments d'état des lieux, complétés par la présentation des résultats de recherches et d'enquêtes nationales comme internationales, qui par écho, pourront interroger son efficacité et son équité.

◆ Organisation & Fonctionnement de l'école et de l'EPLE

Contenu différencié selon les publics : 3h CM

Organisation et fonctionnement des écoles primaires : MEEF 1er degré

Armelle Gonzalez, Olivier Tertre, Estelle Touraine, directrices et directeur d'école

Organisation et fonctionnement des collèges et lycées : MEEF 2nd degré et Encadrement éducatif

Gaëlle Jaudeau, formatrice CPE & des chef-fes d'établissement

Les acteurs·trices, les équipes, les instances, les partenaires et les relations avec les familles, les projets d'école et d'établissements, la contractualisation...

◆ Cadre de référence : 3h CM

Séances assurées par M^e La Fontaine, avocat

Droits et devoirs des personnels enseignants et éducatifs ; Cadre éthique et institutionnel du métier.

Porter et faire partager les valeurs de la République

◆ Valeurs et principes : 3h CM

Stéphane Coutellier-Morhange, formateur professeur des écoles

Liberté, égalité, fraternité - solidarité, mixité, gratuité, lutte contre les discriminations.

◆ Laïcité et faits religieux : 6h CM

Ophélie Desmons, maîtresse de conférences en philosophie, Anne Morvan, formatrice agrégée en philosophie, Simon Catros, maître de conférences en sciences de l'éducation.

Approches philosophiques et historiques ; Textes réglementaires et juridiques.

◆ **Égalité Filles/Garçons : 9h CM**

Nassira Hedjerassi, professeure des universités en sciences de l'éducation et de la formation, Laura Foy, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, Marie-Noëlle Dabestani, formatrice professeure des écoles.

La troisième séance est coordonnée par l'équipe Égalité du Rectorat de l'académie de Paris.

Mixité, égalité entre les sexes et discriminations liées au sexe, au genre et aux sexualités.

Apports de connaissances théoriques et professionnelles pour éclairer les processus de fabrication des inégalités entre les sexes, pour identifier et agir contre les discriminations sexistes et LGBTQIphobes. Égalité filles-garçons dans les filières scientifiques, et en particulier numériques.

Accompagner chaque élève dans son parcours de formation & de réussite

◆ **Développement psychologique de l'élève – processus d'apprentissage : 6h CM**

Elora Taieb, ATER en psychologie.

Grandes théories du développement (Piaget, Vygotski) ; Mécanismes psychologiques de l'apprentissage (attention, mémoire, fonctions exécutives), métacognition et intelligence.

◆ Contenu différencié selon les publics : 3h CM

Développement de l'enfant, développement affectif et social (Wallon, attachement, théorie de l'esprit), développement langagier : 1^{er} Degré et Encadrement Éducatif

Elora Taieb, ATER en psychologie.

Psychologie de l'adolescence : Second Degré

Céline Giron, maîtresse de conférences en psychologie.

◆ **Connaissances sociologiques de l'école et de ses publics : 6h CM**

Marie-Noëlle Dabestani, formatrice PE, Laura Foy, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, Nassira Hedjerassi, Professeure des universités en sciences de l'éducation et de la formation, vacataire(s).

Sociologie de l'école, des inégalités scolaires : problématiques des réussites atypiques, des difficultés scolaires, du décrochage, des ruptures scolaires ; rapport au savoir, à l'école, aux apprentissages, au langage ; malentendus sociocognitifs...

Sociologie des effets des contextes de scolarisation.

◆ **Gérer l'hétérogénéité des élèves, évaluer – différencier – expliciter : 3h CM**

Agathe Nguyen, formatrice PE.

Principes et cadre théorique des 3 notions Évaluer-Différencier-Expliciter

◆ **Éducatifs à : l'exemple de l'Éducation au Développement Durable : 3h CM**

Sandrine Meylan, professeur des universités, Pascale Pelletier et Jérôme Leclercq, professeurs de

SPC, Brigitte de Vathaire-Cardona et Muriel Couilleau, PEMF.

Les « Éductions à » ne se réduisent pas à des inflexions dans l'enseignement des disciplines existantes ou à des injonctions comportementales. La formation de la citoyenne et du citoyen, dans une société démocratique, implique l'étude d'objets dont les contenus et les enjeux ont immédiatement une dimension sociale et politique. À travers l'exemple de l'éducation au développement durable, sont interrogés notamment :

- l'efficacité des modalités de mise en œuvre des « éducations à »,
- le traitement de questions socialement vives en classe et la posture des professeur·e·s (postures de Kelly),
- les conditions de l'engagement des élèves dans les établissements, et au-delà dans les familles et les territoires).

École inclusive

Séances assurées par le Département ASH-EI de l'INSPE et le Service École Inclusive (SEI) du Rectorat.

♦ Les grands principes et enjeux de l'école inclusive : 6h CM & 2h TD

École inclusive – histoire et enjeux. Notions propres à l'école inclusive (besoin éducatif particulier / accessibilité / difficultés ou troubles / norme ou pathologie).

Cadre international de l'école inclusive (exemple : Unesco-horizon 2030), comparaisons internationales, principe d'éducabilité.

Les dispositifs/circulaire d'août 2016 distinction droit commun (PPRE/PAP/PAI + RASED et EGPA) et loi de 2005 situation de handicap (MDPH et PPS + dispositifs EN - ULIS et hors établissement EN - UE)

Partenaires institutionnels et AESH / Partenariat et collaboration / Coopérer et collaborer avec l'ensemble des partenaires / Faire vivre la co-éducation en tenant compte de l'expertise des familles. La signification de tous ces sigles sera vue en cours.

Coopérer avec tous les acteurs et les partenaires de la communauté éducative

♦ Des relations avec les familles à la co-éducation : 6h CM

La relation entre les familles et l'école ne va pas de soi, pour autant les professionnel·les s'accordent pour reconnaître qu'une fois établie, la collaboration entre les parents et l'école joue un rôle déterminant dans la réussite des élèves.

Premier cours

Fabienne Durand, formatrice CPE & Marie-Noëlle Dabestani, formatrice PE.

- Historique de la relation parents-école : d'une école qui se construit contre à une école qui agit avec,
- Comprendre les différents types d'implication parentale dans l'école et leurs effets sur le travail enseignant et définir les points de tension qui irriguent la relation école-parents,
- Définir les principes d'une coéducation réussie : d'une parité d'estime à une légitimité partagée, reconnaissance du rôle des parents élus, identification de leviers de mise en œuvre : espace parents,

plateformes institutionnelles.

Deuxième cours

Fabienne Durand, formatrice CPE, Marie-Noëlle Dabestani, formatrice PE, et des personnels de direction ou d'inspection.

Il s'agira de distinguer le contenu en fonction du public 1^{er} et 2nd degré. La séance sera en partie assurée par des formateurs ou formatrices et/ou des intervenant·e·s terrain (directeurs ou directrices d'école pour les M1 1D, des chef·fes d'établissement pour les M1 2D et EE).

- Connaître les différents dispositifs de collaboration école-famille, agir en fonction de ces dispositifs,
- Faire évoluer les représentations et les pratiques des étudiants dans le domaine des relations Familles/École, études de cas concrets par une mise en situation.

♦ Écoles, partenaires, partenariats : 3 h CM

David Brée, Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement, Nassira Hedjerassi, professeure des universités en sciences de l'éducation et de la formation.

Au sein de l'institution scolaire, se développent des conventions partenariales que ce soit pour assurer le parcours d'éducation artistique et culturelle, pour lutter contre le décrochage scolaire, pour résoudre les problèmes discriminatoires...

Ce développement partenarial semble être la réponse évidente aux problèmes rencontrés par l'école ou l'établissement scolaire. Le CM visera à discuter de cette évidence en définissant la notion de partenariat, ses intérêts et/ou limites puis à mettre en lumière les conditions d'une mise en œuvre au service de la réussite de toutes et tous. Il s'agira aussi de mettre en lumière la notion d'alliances éducatives et du continuum éducatif (scolaire, périscolaire et extrascolaire) par des exemples de projet éducatif territorial (PEDT) ou des cités éducatives.

Numérique

Hélène Bezard, Raribah Gatti, Florence Colin, formatrices professeures-documentalistes, Florent Pasquier, maître de conférences en sciences de l'éducation

Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant suppose d'acquérir un ensemble de compétences qui dépassent largement la maîtrise d'outils, cet ensemble s'associe étroitement aux enjeux de formation de l'Education aux Médias et à l'Information.

Il s'agit d'intégrer des outils, des ressources de façon évolutive et adaptative, dans des usages et des pratiques critiques qui les transforment en instruments : Instruments d'enseignement et d'apprentissages, permettant à ces derniers d'être à la fois individualisés et collaboratifs, instruments de réflexion critique, instruments de création, instruments d'autonomisation au cœur de la démarche didactique et pédagogique.

♦ Éduquer à la citoyenneté numérique : 3h CM

- Comprendre pourquoi il est important de faire acquérir des compétences numériques aux élèves : Le numérique est aujourd'hui vecteur d'inégalités et de discriminations (fracture sociale liée au numérique/digital gap) aussi bien dans l'accès que dans la pratique.
- Un point d'attention est nécessaire sur les intelligences artificielles comme génératrices d'usages creusant les inégalités : désinformation, cyberharcèlement, accès et usage de l'information (recherche d'information), gestion de ses données personnelles : thèmes centraux de l'Éducation aux médias et à l'information pour appréhender les enjeux de développement d'une littératie numérique.

◆ Investir et pratiquer : s'engager dans l'EMI : 3 h CM

- Agir avec compétence en situation d'enseignement : découvrir le cadre juridique sur lequel les futurs enseignants peuvent prendre appui. Il s'agit d'aborder les notions d'identité numérique, de publication et de droit de l'information numérique, de la RGPD, à partir d'une démarche réflexive critique.
- Mettre en œuvre et permettre le développement pour chaque élève d'une littératie numérique dans le cadre de l'EMI. Connaître les référentiels d'apprentissage, les gestes professionnels associés, savoir trouver et choisir outils et ressources pertinents.

Modalités d'évaluation

Cette UE est créditée de **9 ECTS**, soit **180 points**.

Le Bloc 1 dont fait partie l'UE Culture de l'éducation repose sur une **évaluation de compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation**, fondée sur le référentiel professionnel des métiers du professorat et de l'éducation (<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>).

Pour l'UE Culture de l'éducation, M1, les étudiantes et étudiants devront témoigner d'une première maîtrise de **groupes de compétences ou de compétences évaluées seules suivantes**, qui correspondent aux compétences communes aux personnels enseignants et éducatifs de l'Éducation nationale :

COMPÉTENCES			Coefficient
Groupe n°1	CC1	Faire partager les Valeurs de la République	4
	CC2	Inscrire son action dans le cadre des principes fond. du syst. éducatif.	8
	CC6	Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	4
Groupe n°2	CC3	Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	4
	CC4	Prendre en compte la diversité des élèves	4
	CC5	Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	4
	CC7	Maîtriser la langue française à des fins de communication	4
	CC9	Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	4
Groupe n°3	CC11	Contribuer à l'action de la communauté éducative	3
	CC12	Coopérer avec les parents d'élèves	3
	CC13	Coopérer avec les partenaires de l'école	3

Synthèse :

Compétences	Groupe de compétences n°1 CC1, CC2, CC6	Groupe de compétences n°2 CC3, CC4, CC5	Groupe de compétences n°3 CC11, CC12, CC13	CC9	CC7	Total
Coefficient	16	12	9	4	4	45

Organisation de l'évaluation

L'évaluation repose sur le **contrôle continu** sous la forme d'épreuves sur table.

Compétences	Points	Modalité	Période
CC1, CC2, CC3, CC6, CC7	80	Épreuve sur table	Janvier 2025
CC4, CC5, CC9, CC11, CC12, CC13	84	Épreuve sur table	Fin avril-mai 2025
CC2	16	Assiduité	Toute l'année

Notez que la compétence CC2 est évaluée à la fois à travers **votre assiduité**, qui participe du cadre réglementaire qui s'impose à tous les personnels de l'Éducation nationale, lors des différents enseignements de l'UE Culture de l'éducation, et **lors de la première évaluation en janvier**.

Chaque compétence sera évaluée selon une **échelle de maîtrise s'échelonnant entre 0 et 4**. Il n'est pas nécessaire d'obtenir au minimum le niveau 2 de maîtrise à chaque compétence. Les scores obtenus, pondérés par les coefficients (voir tableau plus haut), seront **additionnés et se compensent entre eux**.

Il n'y a pas de compensation possible du Bloc 1 avec les autres Blocs du Master.
La compensation n'est possible qu'**à l'intérieur du Bloc 1**, entre les UE la composant.

L'UE Culture de l'éducation peut donc être validée **soit directement** en ayant capitalisé **au moins 90 points** (sur les 180 possibles), **soit par compensation** avec les autres UE composant le Bloc 1, notamment pour les 3 mentions, l'UE Ateliers de Pratiques Artistiques et Culturelles (APAC).

Le calendrier des évaluations (première en janvier, deuxième au printemps) sera communiqué en temps utile et mis en ligne sur la page Moodle.

Personnes dispensées d'assiduité

Session 1

Le Contrôle Terminal (= **une épreuve sur table**) pour les personnes dispensées d'assiduité est prévu en semaine 22 **le 26 mai 2026** – l'horaire précis sera indiqué en temps utile.

Session 2

L'épreuve sur table est prévue en semaine 27, **le 1^{er} juillet 2026** – l'horaire précis sera indiqué en temps utile.